

## Déclaration de la délégation **Force Ouvrière** au CSEC Extraordinaire du 15 février 2024

Tout d'abord, la délégation **Force Ouvrière** veut faire part de son étonnement concernant l'ordre du jour de cette réunion.

En effet, lors de la réunion précédente, à la demande des élus **Force Ouvrière**, demande ensuite ralliés par l'unanimité des élus, un CSEC Extraordinaire a été exigé, avec pour seul point à l'ordre du jour : le déploiement de l'applicatif FINA.

Or, dans l'ordre du jour transmis pour le CSEC Extraordinaire du 15.02.24, un autre point y est mentionné, celui de la désignation des membres des Commissions centrales :

- *Désignation des membres de la Commission Formation Professionnelle et Emploi et de son/sa Président(e).*
- *Désignation des membres de la Commission Logement, Frais de santé et Prévoyance et de son/sa Président(e).*

Cependant, la convocation stipule que vous prévoyez cette réunion extraordinaire sur un créneau horaire de deux heures et trente minutes ! Cette contrainte unilatérale semble laisser croire que vous allez épuiser l'ordre du jour dans ce délai.

Il nous semble pour le moins utopique de considérer que l'intégralité de l'information concernant le manque de succès, pour rester poli, de la mise en œuvre de l'applicatif FINA puisse être communiquée aux élus, représentants du personnel en un peu moins de 2 heures !

Devant ce non-sens, la délégation **Force Ouvrière** exige le respect du vote des élus lors du CSEC du 8 février dernier et le report du second point qui n'a aucune priorité à nos yeux par rapport à l'urgence émanant du fiasco du déploiement de l'applicatif FINA.

De plus, la délégation **Force Ouvrière** s'interroge également sur la réelle volonté de la part de la direction d'informer les élus, représentants du personnel, sur la situation catastrophique de la mise en œuvre de l'applicatif FINA.

En conséquence, les élus de la délégation **Force Ouvrière** considèrent que la séance de ce jour ne pourra prendre fin qu'à l'issue des débats et non à 12h30 comme présenté initialement par la Présidence.

Si cela devait en être autrement, les élus **Force Ouvrière** exigeront immédiatement une nouvelle réunion de CSEC extraordinaire et cela jusqu'à l'obtention de toutes les réponses à leurs questions !

De même, les élus ont exigé la présence de la directrice générale, du directeur général délégué, du directeur national des ressources humaines, du directeur finance-gestion-administration, du directeur national des achats, du directeur national des services informatiques mais aussi des représentants de l'inspection du travail et du service de santé au travail.

Or, il apparaît que ces deux dernières personnalités n'ont pas été informées de la tenue de cette réunion extraordinaire du CSEC.

Le fait de leur communiquer la date et l'ordre du jour des réunions de CSEC Extraordinaire portant sur un sujet qui impacte les conditions de travail de l'ensemble des salariés de l'AFPA n'est pas une option, cf. article 6.1 de l'accord sur la mise en place des CSEE et CSEC qui reprend les articles L2316-4 et L8112-1 du Code du Travail !

Et si d'aventure une telle situation venait à se reproduire, nous assumerons pleinement nos responsabilités pour faire reconnaître le délit d'entrave !

Nous considérons que le sujet est d'une extrême importance, tant pour la santé des salariés de l'AFPA que pour l'AFPA elle-même !

Les personnes en charge de ce dossier sont-elles bien au service de l'AFPA ? Nous l'espérons !

Pour autant, la situation actuelle nous fait nous interroger !

Nous avons depuis la mi-janvier alerté à plusieurs reprises, sur les dysfonctionnements rencontrés et certains membres de direction nous ont même répondu ne pas avoir de remontées de ces difficultés.

Nous vous avons alerté de nouveau le 24 janvier !

Il nous a été répondu qu'une communication serait adressée !

De nouveau, le 8 février dernier, nous vous avons encore une fois alerté !

Et encore une réponse : « une communication a été faite aux directions régionales et une autre va suivre vers l'ensemble du management » !

**Force est de constater que la direction, ne tient toujours pas ses engagements !!!**

Il aura fallu attendre le 14 février, soit hier, veille du CSEC pour qu'une communication soit enfin adressée dans certains établissements mais pas tous !

Les salariés de l'AFPA, ceux-là même qui depuis des semaines n'avaient aucune réponse à leurs questions, apprécieront le peu d'information !

Nous pensons tout particulièrement aux salariés qui sont en première ligne : les logisticiens approvisionneurs, les responsables gestion-service et les acheteurs territoriaux qui n'ont pas de réponse de leur hiérarchie mais sont également submergés des questions de leurs collègues sur le fait que les commandes n'arrivent pas !!!

Il devient impératif que les responsables assument pleinement cette situation délétère pour la santé des salariés et prennent des mesures concrètes pour y remédier.

Les élus de la délégation **Force Ouvrière** exigent en conséquence la tenue sous huitaine d'une commission Santé Sécurité et Condition de Travail centrale !

Ils exigent que l'intégralité des fiches RPS, suite au déploiement de l'applicatif FINA, soit transmise aux élus du CSEC.

Ils exigent, que soit inscrit à l'ordre du jour de ce CSEC le vote d'une expertise sur les modifications apportées par la mise en œuvre de FINA sur les conditions de travail des salariés de l'AFPA !

Pour finir, la délégation **Force Ouvrière** fait l'amer constat que la seule chose que la direction ait réussi..., c'est de nous faire regretter l'applicatif SIHA qui était pourtant si décrié !

Fin de la déclaration.